

Monsieur le président, Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Nous voudrions tout d'abord exprimer notre satisfaction de pouvoir nous retrouver réunis aujourd'hui en présentiel pour la première fois depuis deux ans pour ce conseil d'administration de l'Agence. Espérons que la nouvelle vague qui se profile n'aura pas de conséquences et nous permettra de passer des vacances d'été méritées.

Nous voudrions saluer également l'annonce faite par la DCERR devant le groupe d'études du Sénat « Statut, rôle et place des Français établis hors de France » de l'organisation à la rentrée d'une large concertation sur l'enseignement français à l'étranger, annonce faite suite à l'engagement pris par le secrétaire général du MEAE le 15 avril dernier devant les acteurs du réseau.

Cette large concertation ne devra pas en avoir que le nom et n'être qu'une succession de discours de posture comme lors du dernier conseil d'orientation interministériel de l'enseignement français à l'étranger. Elle devra au contraire être l'occasion de réunir à plusieurs reprises des groupes de travail qui débâteront, chercheront des consensus et feront des recommandations qui après des études d'impact et des garanties de trajectoire budgétaire permettront d'effectuer les réformes indispensables à l'avenir du réseau de l'EFE. Il conviendra de faire fi des dogmes et traiter tous les sujets de fond, notamment la prise en charge des pensions civiles, le financement du GVT, la contribution des établissements au fonctionnement du réseau, les statuts des personnels titulaires, les indemnités compensatrices des conditions de vie locales et les majorations familiales.

Revenons d'ailleurs sur les pensions civiles et les statuts des titulaires.

engendré par la contribution employeur à la charge de l'AEFE pour ses personnels détachés. Il faudra également trouver une solution concertée pour les pensions civiles

⇒ Concernant les pensions civiles, il faudra trouver une solution au déficit structurel

des personnels en détachement direct. L'évolution du taux de cotisation prévu par le

décret n° 2022-705 du 26 avril 2022, décret inique pris en catimini par le

gouvernement, que la FAPEE avait été la première a dénoncer et qui grâce à une

mobilisation de tous les acteurs a été abrogé, sera un sujet de vigilance dès la rentrée ;

⇒ Quant au décret n° 2022-896 du 16 juin 2022 modifiant les modalités de recrutement,

de rémunération et de gestion des personnels des établissements d'enseignement

français à l'étranger, il a non seulement été publié beaucoup trop tard mais il ne

satisfait ni les principaux intéressés ni les financeurs que sont les parents d'élèves. Il

devra être rouvert dès la rentrée et une solution devra être trouvée pour que le

surcoût qu'il engendre ne soit pas à la charge des établissements. A défaut, une

nouvelle série de coupures de postes sera inéluctable et dans la foulée les

déconventionnements se feront encore plus fréquents.

La réforme essentielle pour l'avenir du réseau ne pourra se faire que s'il y a une volonté

politique or désormais les Français de l'étranger sont orphelins. Orphelins car dans le

précédent gouvernement il y avait un ministre qui au titre de la politique en faveur des

Français de l'étranger traitait notamment des questions relatives à la scolarisation des

Français établis hors de France et d'enseignement français à l'étranger. Aujourd'hui plus

aucun ministre ne possède cette attribution. Est-ce à dire que l'enseignement français à

l'étranger n'a plus d'importance ? Que la volonté de doubler les effectifs du réseau d'ici à 2030

n'était qu'une chimère ? Que Cap 2030 est un échec annoncé ?

Nous formulons le vœu que l'avenir nous donnera tort et pour finir sur une note plus optimiste

vous souhaitons à tous un excellent été et une rentrée sereine.

Je vous remercie de votre attention.

François Normant

Président de la FAPEE

2